



CHARTRE DE LA MOBILITÉ

La mobilité est un des piliers de notre politique de Ressources Humaines.

Pour le collaborateur, c'est la possibilité d'évoluer régulièrement en changeant de poste, de métier, de société, de pays, et de construire ainsi un parcours diversifié au sein du Groupe. Elle apporte une ouverture d'esprit, une adaptabilité, de la motivation et de nouvelles compétences.

Pour les sociétés, la mobilité des salariés favorise la créativité, l'acquisition et le maintien des compétences, le dynamisme, le décloisonnement des organisations par un brassage des expériences. Elle participe à la construction d'une culture commune. La présente charte définit les principes généraux de la mobilité au sein des sociétés et entre les sociétés de Safran afin d'encourager et de construire les projets de mobilité dans la transparence, la durée et l'engagement. Elle concerne tous les salariés du Groupe.

NOS ENGAGEMENTS

➤ Proposer un périmètre **d'évolution composé de l'ensemble des sociétés du Groupe**

➤ Apporter de la **transparence par :**

- un processus connu et partagé
- une base des postes à jour
- le respect de la confidentialité dans le cadre d'une première prise de contact
- des réponses motivées faites aux postulants dans un délai raisonnable

➤ **Faire rimer mobilité avec stabilité**

Une mobilité s'inscrit dans un parcours de carrière construit. Chaque situation est unique. En moyenne et à titre indicatif, elle s'envisage autour de 3 ans sur un poste.

➤ **Donner de la visibilité sur les métiers et les carrières**

Le Groupe a défini son référentiel des métiers et a mis en place des parcours de formation et de développement avec Safran Université.



NOS PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT



- **Vous êtes le premier acteur de votre carrière**

Votre volonté de bâtir votre parcours, votre capacité à rester à l'écoute du marché interne de l'emploi, à vous former et à prendre conseil auprès de votre réseau sont autant de facteurs de réussite dans la construction de votre projet professionnel. Vos managers et interlocuteurs Ressources Humaines sont des relais précieux, mais votre carrière est entre vos mains.

- **Des interlocuteurs dédiés**

- Les managers ont un rôle dans le développement professionnel des salariés. Par leur connaissance des métiers et de leurs évolutions, ils contribuent au développement des compétences des salariés.
- Les Responsables Ressources Humaines sont les relais entre les besoins des métiers et les aspirations individuelles des salariés. Leur vision transverse Groupe est un atout pour vous aider à construire votre parcours.

- **Des moments privilégiés**

- L'entretien annuel est un moment clé de dialogue avec votre manager. Il permet notamment de réfléchir à la pertinence d'une mobilité.
- Il peut être complété par des entretiens de carrières ponctuels avec vos interlocuteurs Ressources Humaines. Ils vous permettront d'approfondir votre projet professionnel, de valider vos attentes ou de faire le point sur vos compétences et les possibilités d'évolution dans la société ou le Groupe.

- **Un dispositif d'accompagnement**

Des moyens d'accompagnement sont mis en œuvre pour faciliter la mobilité selon les modalités spécifiques à chaque pays. Le cas échéant, des formations peuvent permettre d'accompagner la prise de poste.

- **Le respect des délais**

La société d'origine s'engage à permettre la mobilité dans les meilleurs délais. Si aucun accord n'est trouvé, le délai appliqué est celui du préavis légal.

LES ÉTAPES POUR METTRE EN ŒUVRE VOTRE MOBILITÉ

- Définir votre projet professionnel avec votre manager et votre interlocuteur Ressources Humaines. En amont d'une recherche de poste, c'est tout au long de votre carrière qu'il vous faut construire votre parcours :
 - en vous renseignant sur les métiers du Groupe
 - en travaillant régulièrement votre projet professionnel
 - en échangeant avec votre manager et les équipes Ressources Humaines sur vos aspirations, vos compétences et les besoins du Groupe
- Vous déclarer mobile sur **e.Talent** et/ou postuler à une offre. **e.Talent**, disponible sur l'espace RH d'Insite, vous permet de vous tenir informé des offres du Groupe et de postuler en ligne.
- A la suite d'un premier contact, qui peut rester confidentiel sur votre demande, rencontrer votre interlocuteur Ressources Humaines et informer votre manager de votre projet de mobilité.
- La mobilité se formalise et s'organise en concertation avec les différents interlocuteurs Ressources Humaines et managers des sociétés d'origine et d'accueil.

La Direction du Recrutement, des Carrières et de la Mobilité

VOS TALENTS CONSTRUISENT L'AVENIR DE SAFRAN !